

216C0815
FR0000034431-OP005-A02-E01

7 avril 2016

Dépôt d'un projet d'offre publique alternative visant les actions de la société.

FONCIERE DE PARIS SIIC

(Euronext Paris)

Complément à D&I 216C0656 du 14 mars 2016

Le 6 avril 2016, le projet de note établi, conformément à l'article 231-19 du règlement général, par la société FONCIERE DE PARIS SIIC en réponse au projet d'offre publique alternative déposé, le 11 mars 2016, par BNP Paribas et Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, agissant pour le compte de la société Eurosic, a été déposé, en application de l'article 231-26 du règlement général.

Ce projet de note en réponse, qui contient notamment le rapport établi par le cabinet BDO France – Léger & Associés, représenté par Monsieur Michel Léger, mandaté par la société FONCIERE DE PARIS SIIC comme expert indépendant pour se prononcer sur les conditions financières de l'offre publique alternative sur le fondement de l'article 261-1 I du règlement général, est diffusé en application de l'article 231-26 du règlement général.

Il est rappelé que les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52) sur les titres FONCIERE DE PARIS SIIC sont applicables.